



ALERTE A LA DISI : LES SAUVETEURS ONT DISPARU !

Les informaticiens le savent bien : dans leur monde, les choses bougent continuellement et souvent vite. C'est aussi ce qui fait le sel de leurs métiers. Mais à la DISI Rhône-Alpes Bourgogne, où rien ne se fait comme ailleurs, l'évolution s'est transformée en bousculade : le Pôle Annuaire Messagerie Exploitation et Administration (PAMELA) au sein de l'ESI Lyon Part-Dieu, alors au centre du SI de la DGFIP du fait de ses attributions, s'est du jour au lendemain fait dépouiller de ses missions moins d'un an après l'annexion à l'autre ESI lyonnais. Étonnant non ?

Exploitant et même un peu plus, de l'annuaire de l'ex-DGCP (puis de la DGFIP) depuis 2003, de la messagerie depuis 2007, l'ensemble des agents n'a finalement guère été surpris par la manœuvre qui couvrait depuis le déménagement. La technicité, l'implication et l'expérience de l'équipe n'auront servi à rien, et ce d'autant plus que l'encadrement dans son ensemble s'est brillamment abstenu de défendre le service.

Soit. La machine étant en route, les transferts de compétence vers d'autres ESI lancés, il s'agissait alors de se concentrer sur l'avenir et de s'adapter à la nouvelle donne : la base du métier. Comme d'habitude, les perspectives annoncées furent aussi longues qu'un bras : une kyrielle d'application se pressait aux portes, réclamant de toute urgence les compétences du PAMELA. A entendre la direction, les lendemains seraient des plus denses et motivants. Une formation fut même organisée en un temps record pour une administration aussi lourde et procédurière...

Hélas, cette formation, confiée à un prestataire privé bien connu pour ses manquements passés, a été le reflet d'une réalité bien différente : mal préparée pour ne pas dire vide, hésitante, inadaptée. Rien de bien étonnant. Il y eu bien un sursaut lors des derniers jours avec un formateur compétent et une matière intéressante mais, à ce moment précis, il était officialisé par l'administration centrale elle-même que l'ex-PAMELA ne mettrait pas la technologie enseignée en œuvre, du moins pas en 2015...

Coût d'une formation inutilisable professionnellement : 30 000 euros. Au moins, la DISI pourra garnir une belle ligne de statistiques sur ses objectifs de formation et arguer qu'elle se préoccupe de l'avenir de ses personnels. Ben voyons !

Cette formation fantôme a été organisée en toute connaissance de cause, comme un alibi, pour masquer une criante absence de perspective. Ce que quelques-uns ont perçu depuis ce dépeçage en règle se matérialisait désormais avec une acuité particulière : il ne reste plus que quelques scories (et pas les plus valorisantes) à se mettre sous le clavier pour la douzaine d'agents du service PAMELA, ce qui n'empêche pas la direction de réaffirmer contre l'évidence les mensonges habituels.

Et la brutale surdité de la hiérarchie n'est pas de nature à apaiser les esprits. On aurait même plutôt l'impression que tout est fait pour pourrir la situation, la rendre encore plus invivable, pour pousser les agents à partir d'eux-mêmes... L'exode vient d'ailleurs de commencer.

Qui a dit que la DISI n'était pas moderne ?

12 MARS 2015 : CHOISIS TA JOURNEE !

C'est bientôt le printemps, Fêtera-t-on le jasmin ou les œillets ? A défaut de révolution, ce sera peut-être celui du changement.

Le 12 mars 2015 auront lieu 2 journées un peu particulières. La première sera mondiale et contre la censure sur internet. L'occasion de rappeler que le site internet de la section CGT de la DNEF a été fermé un mois fin 2014 suite aux propos d'un journaliste et de la teneur d'un article paru dans le Canard enchaîné le 5 novembre 2014 et dont la direction de la DNEF a tenu pour responsable des militants syndicaux.

La 2ème sera la journée nationale pour l'information et la prévention dans le domaine de l'audition. La DISI Rhône Alpes Bourgogne a choisi ce jour pour convoquer un CTL. L'occasion de rappeler que, depuis plusieurs années, le dialogue social s'est transformé en un dialogue de sourd entre la direction et les représentants du personnel. L'opération sonotone se soldera-t-elle par l'arrêt des suppressions d'emplois, de la casse du service public et des conditions de travail déplorables ?

L'appareillage auditif a fait d'énormes progrès. Visiblement, nos têtes pensantes n'ont pas encore consulté leur oto-rhino-laryngologiste.

Le message n'est pas encore parvenu à leur cerveau. Le marteau et l'enclume sont pourtant des os indispensables à une ouïe de qualité.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : J'EN PRENDS 0 ET J'EN RETIENS 8

En matière de suppression d'emplois, la DISI Rhône Alpes Bourgogne n'échappe pas à la règle : 3 ans et demi d'existence et déjà 37 suppressions de poste. Aux 29 de 2012 à 2014 s'ajouteront 8 destructions d'emploi : un cadre A à l'ESI de Meyzieu, 4 cadres B (2 à l'ESI Lyon Part Dieu, 1 à l'ESI Lyon Lumière et 1 à l'ESI Grenoble) et 3 cadres C (1 à la DISI, 1 à l'ESI Lyon Lumière et 1 à l'ESI Dijon).

Les CID ne sont pas épargnées. Ainsi, 2 postes de Cadre B disparaîtront à Annecy et Chambéry sans savoir s'il y avait des demandes liées notamment au succès du concours de Contrôleur Interne Spécial d'agents C en poste au 1^{er} janvier 2015. La Direction n'a pas du bien se renseigner avant de faire ses choix.

Du côté des administratifs, c'est aussi la désolation. 4 postes vont être supprimés. La gestion d'une DISI, de son personnel et de ses infrastructures ne mérite-t-elle pas plus de considération ? La densification des locaux et des tâches est-elle forcément synonyme de suppression d'emploi ?

A défaut d'une véritable gestion humaine et matérielle, les agents de la DISI pourront se consoler avec une cantine aux normes. On ne peut pas tout avoir : le beurre et l'argent du beurre. Et tant pis pour la crème !

HYGIENE INFORMATIQUE AU TRAVAIL : ON S'EN LAVE LES MAINS !

Après l'hygiène de vie, l'hygiène alimentaire et l'hygiène mentale, voilà l'hygiène informatique au travail.

Le site intranet de la DISI RAB nous a rappelé le 29 janvier 2015 les bons gestes qui nous sauveront de ces virus mal intentionnés : utiliser un mot de passe et le changer régulièrement, verrouiller son poste de travail lors d'une absence momentanée ou respecter les consignes de sécurité pour l'emploi d'un support externe.

Une note a même été communiquée quant à la démarche adoptée en cas de détection d'un message frauduleux de type rançongiciel.

Et il est indiqué avec le plus grand sérieux qui caractérise notre DGFIP que les agents ne doivent jamais payer la rançon réclamée. !

Seraient-ils stupides au point de croire qu'il faut verser de l'argent pour voir ainsi disparaître un message qui pollue les boîtes aux lettres ou les écrans et de cliquer bêtement sur une pièce jointe lorsque l'on ne connaît pas le destinataire ?

La France a peur. Roger GICQUEL n'est plus de ce monde mais sa célèbre formule prononcée le 18 février 1976 au journal télévisée de TF1 n'est pas prête de passer aux oubliettes !